

---



## CRITÈRES DE CHOIX ET VÉCUS HABITANT

- 1. La préservation du caractère et de la singularité d'un territoire.** La localisation des habitant·e·s sur le territoire périurbain relève d'un choix résidentiel. Ce dernier est déterminé selon un certain nombre de critères pratiques et matériels, sociaux et paysagers correspondant à un environnement qu'ils ou elles souhaitent préserver.
- 2. Des étapes et signaux à considérer pour penser les sociabilités et prévenir les conflits.** Les discours habitant mettent en avant un changement dans l'appropriation des rythmes urbains. L'habitant·e souhaite un ralentissement de la densification dans la mesure où les évolutions sont trop rapides.
- 3. Le contrôle de l'urbanisation par les habitant·e·s. D'après les entretiens, la ville est ressentie comme un stress.** Ce stress est associé aux nuisances et pollutions, à la densité et à l'anonymat, à l'architecture de grande taille et aux grandes infrastructures. Il ne faut donc pas reproduire les rythmes et sociabilités, formes et morphologies urbains dans les communes périurbaines.
- 4. L'habitant·e acteur·trice du territoire : reconnaissance d'un « habiter », au-delà de la seule mise à disposition d'un logement.** L'individu se rend acteur·trice d'un territoire lorsqu'il ou elle se sent « habitant·e » de la commune. Il faut dorénavant considérer la figure de « l'habiter » et du « chez soi ». Devenir habitant·e, c'est ressentir et pratiquer, partager et imaginer un espace dans le temps.

---



## CRITÈRES DE BIEN-ÊTRE ET ENVIRONNEMENT

- 5. Rôle de l'environnement dans la création d'un sentiment de bien-être.** Dans le périurbain, la nature et le vivant - en ce qu'ils ont de plus sauvage - et la disponibilité d'espaces non-aménagés, créent de l'attrait et du repos, dans la mesure où ce sont des facteurs qui contrastent le plus avec l'environnement urbain rejeté. Ce repos prend du sens par l'association de temps sociaux et d'environnements singuliers. Cette synchronicité est nourrie par une convivialité quotidienne et une identification à la nature, ils s'inscrivent tous deux dans une proximité immédiate. C'est ce qui ramène à considérer et à légitimer le rôle de l'environnement périurbain dans la production de bien-être.
- 6. Une diversité des environnements périurbains et des pratiques habitantes.** La "mise en apaisement" des lieux de vie repose sur le maintien du vivant (biodiversité) et la non-altération des paysages existants (agricoles, forestiers...). La présence d'une faune et d'une flore non-assujetties, plus précisément pour lesquelles la gestion est réduite aussi peu que possible, mais aussi d'espaces intimes, comme le jardin, donne lieu à une diversité de pratiques allant de l'observation, voire contemplation, au jardinage et la culture maraîchère en passant par la promenade et le prélassement. Cette diversité de pratiques crée une proximité relative avec la nature.
- 7. Un commun apaisé par l'environnement.** Reconnaître et valoriser l'environnement par l'implication des habitant·e·s permet la construction d'un commun apaisé. Celui-ci est rendu possible si le commun est pensé comme une manière d'agir et de cohabiter.

---



## ADRESSES AUX MÉTIERS

- 8. La reconnaissance des discours sensibles habitants et d'un nouveau récit collectif.** Interroger les ressentis habitant, par une méthode d'entretien et des travaux de groupe, produit un contenu pertinent que les acteur·trice·s du territoire doivent capitaliser et utiliser.
- 9. La mise en partage de l'environnement par ses acteurs·trices.** L'intensité de la densification sera mieux perçue des habitant·e·s si le processus est partagé, et si les décideurs et opérateurs·trices sont reconnu·e·s. En la matière, le ou la maire est investi·e d'un rôle de garant de l'intérêt commun.
- 10. Les changements dans le rapport de fabrication et d'animation de l'espace.** L'habitant·e souhaite s'impliquer dans les procédures de densification à l'œuvre dans les communes périurbaines. Cela passe, dans les projets, par une stratégie de co-production et de planification sur le temps long.